

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SYTRAL Mobilités

Modification des lignes aériennes de contact nécessaires à la modification du réseau de lignes aériennes de contact du secteur
Presqu'île sur le territoire du 1er arrondissement de LYON

Du lundi 14 septembre 2026 au lundi 28 septembre 2026

Par arrêté n° 2026-08-04-R-0554 du 4 août 2026, Madame la Présidente de la Métropole de Lyon a décidé de soumettre à enquête publique, pour une durée de 15 jours, du lundi 14 septembre 2026 au lundi 28 septembre 2026 inclus, le dossier concernant les accroches des lignes aériennes de contact nécessaires au projet présenté par SYTRAL Mobilités relatif à la modification du réseau de lignes aériennes de contact du secteur Presqu'île sur le territoire du 1er arrondissement de LYON.

La réalisation, par SYTRAL Mobilités, de la mise en œuvre de trolleybus de nouvelle génération à batterie et la modification des itinéraires des lignes de bus en Presqu'île ont rendu une partie de ligne aérienne de contact inutilisées. Dans ce cadre, SYTRAL Mobilités doit modifier les infrastructures de lignes aériennes de contact pour déposer les infrastructures devenues inutiles et reconfigurer celles maintenues afin d'optimiser le fonctionnement du réseau, l'exploitation et la maintenance ainsi que de libérer les emprises des infrastructures aériennes et en façade. A défaut d'accord amiable avec les propriétaires intéressés, la décision autorisant la pose des ancrages susvisés est prise après enquête publique.

Par arrêté de la Présidente de la Métropole de Lyon en date du 4 août 2026, Monsieur Gérard GIRIN, retraité-ingénieur environnement, est nommé Commissaire-enquêteur.

La notice explicative sera consultable en ligne sur le site de SYTRAL Mobilités. Les pièces du dossier et le registre d'enquête publique, à feuillets non mobiles, seront déposés et consultables par le public :

- A l'Hôtel de la Métropole (siège de l'enquête), 20 rue du Lac à Lyon 3^{ème}, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30,
- A la Mairie du 1er arrondissement de Lyon, 2 place Sathonay à Lyon 1er, le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h45 à 16h45, le jeudi de 10h à 16h45 et le samedi de 9h30 à 12h.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels de réception du public, et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit à Monsieur le commissaire-enquêteur, à la Métropole de Lyon, siège de l'enquête publique.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les déclarations verbales ou écrites des personnes intéressées par ledit dossier lors d'une permanence organisée :

- Le lundi 21 septembre 2026 de 14h à 16h à la Mairie du 1er arrondissement de Lyon, 2 place Sathonay à Lyon 1er.

Le projet soumis à enquête publique a été élaboré par SYTRAL Mobilités sis 21 Boulevard Marius Vivier Merle à Lyon 3^{ème}.

À l'issue de l'enquête publique, les copies du rapport et des conclusions motivées, établies par le commissaire-enquêteur, seront déposés à la mairie du 1er arrondissement de Lyon et au siège de la Métropole de Lyon où elles seront consultables par le public.

La décision autorisant la pose des ancrages sera prise par la Présidente de la Métropole après l'enquête susvisée au profit de SYTRAL Mobilités.